



Le CSTB accorde le droit d'usage de la marque QB à la société :

CSTB grants the right to use the QB Mark to the company:

Nom du titulaire
Holder name

JAMES HARDIE BATIMENT SAS

1 RUE DE L'UNION
92500 RUEIL-MALMAISON
France

Site(s)
Site(s)

États-Unis - 61354 PERU - JAMES HARDIE QB54 États-Unis - 34301 Pulaski, Virginia -
James Hardie Pulaski

Pour les systèmes listés ci-après, certifiés conformes aux exigences du référentiel de certification en vigueur, par le CSTB.

For the systems listed below, certified conform to the applicable certification reference system requirements by CSTB.

Désignation
Name

Hardie Panel, Hardie Architectural Panel, Hardie Architectural Panel Metallics

Conformité
Conformity

- Résistances au vent, aux chocs, aux actions sismiques certifiées
- Niveau d'Assistance technique certifié
- Classement certifié V.Q.S.A.



La validité de ce certificat et la liste des systèmes certifiés sont vérifiables sur le site Internet ou en flashant le QR-code ci-contre :

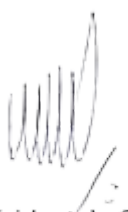
The validity of this certificate and the certified systems list can both be checked on the website or by flashing the QR-Code:

<https://database.cstb.fr>

Décision d'admission initiale **009-011_V1** du **29/07/2025**

Fait à : **Marne-la-Vallée, France**
Done at

Date de décision : **29/07/2025**
Decision date


Président du CSTB
Etienne CREPON



En vertu de la présente décision, le CSTB accorde le droit d'usage de la Marque QB à la société qui en est titulaire pour les systèmes visés par ce certificat, dans les conditions définies par les Exigences générales de la Marque QB et par les référentiels de certification QB, pour autant que les contrôles réguliers de la fabrication et les vérifications par tierce partie soient satisfaisants.
On the strength of the present decision, CSTB grants the right to use the QB Mark to the licence holder for the systems mentioned in this certificate, within the frame of the general requirements of the QB Mark and of the QB certification reference system, as far as the regular checking and third party verifications of the production are satisfactory

N° 009-011_V1

Date de publication : 29/07/2025

Systèmes certifiés par le CSTB / CSTB Certified system

Bardage incorporant des parements fibres-ciment (NF EN 12467) à fixations traversantes	
NOM DU SYSTEME : Hardie Panel, Hardie Architectural Panel, Hardie Architectural Panel Metallics	
Parement certifié QB 15 :	Nom du parement + n° certificat : Hardiepanel n°83-65 et 58-65 (version en vigueur)
Normes :	NF EN 1991-1-4, P 08-302
Documents Techniques :	Cahier CSTB 3725, DT 54-01
A- Domaine d'emploi	
Type de paroi :	Neuves / Existantes
Supports admis :	En maçonnerie d'éléments enduits (conforme à la norme NF DTU 20.1)
	En béton (conforme à la norme DTU 23.1)
	En Constructions à Ossature Bois (COB) conformes à la norme NF DTU 31.2
	Sur parois support en panneau bois lamellé croisé (CLT) sous Avis Technique du GS3
Type de mise en œuvre :	Mise en œuvre sur parois planes et verticales
	Usage rez-de-chaussée autorisé

Système	Classement VQSA			
	Résistance au vent V _{400 à 650}	Résistance aux chocs Q ₄	Résistance aux actions sismiques S3 ou S0	Niveau d'assistance technique A1
Hardie Panel, Hardie Architectural Panel, Hardie Architectural Panel Metallics	Cf. Tableaux B	Cf. Tableau C	Cf. Tableau D	Cf. Tableau E

B1 - Résistance au vent normal selon NF EN 1991-1-4 (Eurocode 1 partie 1-4)

Classement	V _E 600 (645) en Pa								
	Entraxe entre fixations le long des montants en mm : v								
Disposition des fixations sur h x v	Epaisseur (mm)	200	250	300	350	400	450	500	600
2 x 2	8	-818	-727	-654	-592	-546	-504	-	-
3 x 2 n x 2		-1277	-1036	-863	-739	-647	-575	-518	-
2 x 3 2 x n		-712	-632	-570	-518	-	-	-	-
3 x 3 3 x 3 n x n		-1135	-907	-756	-648	-568	-504	-	-

h : nombre de fixations sur la ligne horizontale et v : nombre de fixations sur la ligne verticale

N° 009-011_V1

Date de publication : 29/07/2025

Systèmes certifiés par le CSTB / CSTB Certified system

B2- Résistance au vent normal selon NF EN 1991-1-4 (Eurocode 1 partie 1-4)

Classement	V_E 400 en Pa								
	Entraxe entre fixations le long des montants en mm : v								
Disposition des fixations sur h x v	Epaisseur (mm)	200	250	300	350	400	450	500	600
2 x 2	8	> -1750	> -1750	> -1750	> -1750	- 1634	- 1510	- 1401	- 1226
3 x 2 n x 2		> -1750	> -1750	> -1750	> -1750	- 16692	- 1484	- 1336	- 1114
2 x 3 2 x n		> -1750	1706	- 1536	- 1397	- 1280	- 1182	- 1097	- 960
3 x 3 3 x 3 n x n		> -1750	1531	- 1276	- 1093	- 956	- 851	- 766	- 638

h : nombre de fixations sur la ligne horizontale et v : nombre de fixations sur la ligne verticale

C-Résistance aux chocs

Classement	Q₄
	sous réserve que les entraxes des montants d'ossature support soient de 600 mm maximum
	Selon la norme P08-302

D- Résistance aux actions sismiques

Classement	S ₃ ou S ₀			
Ce certificat ne traite pas des mesures préventives spécifiques qui peuvent être appliquées aux bâtiments de catégorie d'importance IV pour garantir la continuité de leur fonctionnement en cas de séisme. Ces mesures doivent être définies dans les DPM. Les dispositions données au tableau ci-après, ne prévalent pas, conformément au « Guide sur les Eléments non structuraux » (guide ENS) pour les bardages et cloisons situés à moins de 3,50 m du sol et de masse inférieure ou égale à 25 kg/m². Ces derniers ne nécessitant pas de justification particulière dans toutes les zones de sismicité, pour toutes les catégories d'importance et sur toutes les classes de sol.				
D-1 Domaine d'emploi spécifique du système Hardie Panel, Hardie Architectural Panel, Hardie Architectural Panel Metallics en zone sismique				
Le procédé peut être mis en œuvre sur des parois planes verticales, en zones et bâtiments suivant le tableau ci-dessous (selon l'arrêté du 22 octobre 2010 et ses modificatifs)				
• Pose sur Ossature Bois (pose en joint ouvert) fixée directement contre le support (béton ou COB)				
Zones de sismicité	Classes de catégories d'importance des bâtiments			
	I	II	III	IV
1	X	X	X	X
2	X	X	X	X
3	X	X ¹	X	X
4	X	X ¹	X	X
X	Pose autorisée sans disposition particulière selon le domaine d'emploi accepté.			
X	Pose autorisée sur parois planes et verticales, en béton, selon les dispositions décrites ci-dessous.			
¹	Pose autorisée sans disposition particulière selon le domaine d'emploi accepté pour les bâtiments de catégorie d'importance II remplissant les conditions tels que définis au chapitre I " Domaine d'application " du Guide de construction parasismique des maisons individuelles DHUP CPMI-EC8 Zones 3-4, édition 2021.			

N° 009-011_V1

Date de publication : 29/07/2025

Systèmes certifiés par le CSTB / CSTB Certified system

D-2 Domaine d'emploi spécifique du système Hardie Panel, Hardie Architectural Panel, Hardie Architectural Panel Metallics en zone sismique				
Le procédé peut être mis en œuvre sur des parois planes verticales sur ossature acier ou aluminium en zones et bâtiments suivant le tableau ci-dessous (selon l'arrêté du 22 octobre 2010 et ses modificatifs)				
Zones de sismicité	Classes de catégories d'importance des bâtiments			
	I	II	III	IV
1	X	X	X	X
2	X	X	X	
3	X	X ^①	X	
4	X	X ^①	X	
X	Pose autorisée sans disposition particulière selon le domaine d'emploi accepté.			
X	Pose autorisée sur parois planes et verticales, en béton, selon les dispositions décrites ci-dessous.			
	Pose non autorisée			
①	Pose autorisée sans disposition particulière selon le domaine d'emploi accepté pour les bâtiments de catégorie d'importance II remplissant les conditions tels que définis au chapitre I " Domaine d'application " du Guide de construction parasismique des maisons individuelles DHUP CPMI-EC8 Zones 3-4, édition 2021.			

D-3 Domaine d'emploi spécifique du système Hardie Panel, Hardie Architectural Panel, Hardie Architectural Panel Metallics en zone sismique				
Le procédé peut être mis en œuvre sur des parois planes verticales sur ossature bois (pose jointive) en zones et bâtiments suivant le tableau ci-dessous (selon l'arrêté du 22 octobre 2010 et ses modificatifs)				
Zones de sismicité	Classes de catégories d'importance des bâtiments			
	I	II	III	IV
1	X	X	X	X
2	X	X		
3	X	①		
4	X	①		
X	Pose autorisée sans disposition particulière selon le domaine d'emploi accepté,			
①	Pose autorisée sans disposition particulière selon le domaine d'emploi accepté pour les bâtiments de catégorie d'importance II remplissant les conditions telles que définies au chapitre I " Domaine d'application " du Guide de construction parasismique des maisons individuelles DHUP CPMI-EC8 Zones 3-4, édition 2021			
	Pose non autorisée à l'exception des hauteurs d'ouvrages ≤ 3,50 m			

E-Assistance technique		
Classement	A₁	
Certifié	Niveau 1	Le service d'Assistance Technique est assuré par la société James Hardie au 01 70 37 36 35

F-Documents associés	
Notice technique du demandeur	Notice technique_QB54_009-011_V1_Avril_2025
Cahier de mise en œuvre du CSTB	Cahier du CSTB n°3824